Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 73 (1947)

Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS:

Suisse: 1 an, 20 francs Etranger: 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse: 1 an, 17 francs Etranger: 22 francs

> Prix du numéro: 1 Fr. 25

Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & C^{te}, à Lausanne. Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres: Fribourg: MM. L. Hertling, architecte; P. Joye, professeur; Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; E. Elskes, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. Paris, ingénieur; Ch. Thévenaz, architecte; Genève: MM. L. Archinard, ingénieur; E. Martin, architecte; E. Odier, architecte; Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; G. Furter, ingénieur; R. Guye, ingénieur; Valais: M. J. Dubbuis, ingénieur; A. De Kalbermatten, architecte.

RÉDACTION: D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité:
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames: 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES s.a. 5, rue Centrale Tél. 2.33.26 LAUSANNE & Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE A. STUCKY, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

SOMMAIRE: L'éclairage public (suite et fin), par D. Burger. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne: Rapport du comité sur l'exercice 1946. — Les congrès: Conférence technique mondiale (C. T. M.). — Association internationale des ponts et charpentes: Congrès 1948 de l'AIPC à Liége. — Bibliographie. — Carnet des concours. — Informations diverses.

L'éclairage public

par D. BURGER
(Suite et fin).1

628, 971, 6

Distribution.

La distribution de l'énergie électrique à tous les luminaires d'une cité ou d'une région en général, se réalise de différentes facons.

Théoriquement, la solution idéale serait de construire un réseau particulier, entièrement distinct de celui existant pour la distribution privée, et d'y raccorder tous les foyers lumineux (fig. 8-1). Questions de puissance totale et de technique d'enclenchement réservées, l'allumage et l'extinction pourrait être exécuté d'un seul coup par le personnel de l'usine génératrice ou par celui du centre d'exploitation. Mais cette solution a le grave défaut d'exiger un investissement considérable de capitaux difficilement rentables et qui se superposent aux capitaux déjà investis dans le réseau privé. Elle est à écarter pour tout réseau urbain composé en majeure partie de canalisations souterraines et ne peut se concevoir que dans de petites agglomérations desservies par une distribution aérienne. Dans ce cas, les facteurs simplicité, commodité, régularité et simultanéité du service peuvent être pris en considération pour compenser en partie les frais d'installation.

Le plus souvent, l'alimentation de l'éclairage public est dérivée du réseau général constamment sous tension. Les frais de réseau sont réduits à leur plus simple expression. Mais cette méthode implique, en théorie, autant de dérivations qu'il y a de luminaires et autant d'interrupteurs que de luminaires afin d'en assurer l'allumage et l'extinction (fig. 8-2). Cette exigence conduit aux pratiques suivantes. En ville, s'il s'agit de candélabres, un interrupteur est placé dans le socle et com-

¹ Voir Bulletin technique du 7 juin 1947.

mande les lampes. Si l'on a affaire à une série de candélabres, un câble affecté à leur alimentation commune sera coupé par un interrupteur placé dans l'un deux. Enfin, les lampes suspendues sont raccordées aux « prises » d'immeuble à travers un interrupteur placé au sous-sol. De cet appareil, une ligne sous tube acier s'élève en façade à la hauteur d'amarrage, se mue en câble sous plomb suspendu au câble porteur pour gagner la lampe. Dans les villages, le réseau aérien rend facile le montage d'un fil supplémentaire sur les poteaux. Toutes les lampes se raccordent à ce conducteur spécial et, si l'agglomération est petite, un seul interrupteur assurera le service. Pour peu que le village soit étendu, la distance intervenant à l'égard des chutes de tension admissibles, il faudra faire 3 ou 4 dérivations d'éclairage public et placer le même nombre d'interrupteur. Enfin, des questions de couplage de réseaux peuvent intervenir en augmentant le nombre des points

La combinaison de ces divers procédés conduit au résultat moyen d'un interrupteur pour trois ou quatre lampes. On a donc évité l'engagement massif de capitaux pour un réseau supplémentaire, mais on a multiplié joliment le nombre des interrupteurs nécessaires. Or, ces appareils automatiques que nous étudierons plus loin, sont assez coûteux et occasionnent des dépenses permanentes de réglage et d'entretien. De plus, l'allumage et l'extinction des lampes est d'une non-simultanéité remarquable et toujours croissante. Cette deuxième solution est en résumé moins chère que la première (l'économie réalisée l'est toutefois au détriment de la qualité du service), mais encore assez coûteuse. La somme à investir est moins grande, mais l'investissement dure plus longtemps.

Aussi, le besoin se fait-il sentir de réduire les points d'allumage et le nombre de dérivations. Suivant les conditions locales il se traduit de diverses manières. Certaines entreprises ont établi le réseau d'éclairage public à partir de leurs stations transformatrices à basse tension. Elles économisent de la sorte